



# Compte-Rendu des Élus F.O.-DGFIP en CAP Nationale

45-47 rue des Petites Ecuries

75484 Paris Cedex 10

Tel. : 01.47.70.91.69

contact@fo-dgfip.fr

## PRIORITÉ AUX AGENTS

Numéro 9 du 22 février 2016

IDIV

CAPN n°2 et 3 du 18 février 2016

## Tableau d'avancement au grade d'AFIPA – année 2016

Vos représentants **F.O.-DGFIP** en CAPN n°3 des IDiv HC ont lu la déclaration liminaire ci-dessous dans laquelle ils reviennent sur la grève des collègues du Centre des Finances Publiques de Vierzon et sur les conséquences de PPCR appliquées aux A+. En effet, la complexité de la transposition des grilles DGAFP à la DGFIP pour les A+ ne doit pas servir de prétexte à un big bang dans lequel les IDiv seraient les dindons de la farce.

**F.O.-DGFIP** veillera tout particulièrement à la défense du statut particulier et des futurs bornages indiciaires des IDiv.

### Compte rendu

#### Les chiffres :

129 candidats IP se sont présentés au TA 2016 au titre du tableau au choix, contre 77 au TA 2015 et 163 au TA 2014.

11 candidats IDiv HC se sont présentés cette année à l'examen professionnel, contre 9 au TA 2015 et 21 au TA 2014.

69 lauréats IP au TA 2016, contre 27 au TA 2015 et 63 au TA 2014.

2 lauréats IDiv HC au TA 2016, contre 1 lauréat au TA 2015 et 7 au TA 2014.

#### Commentaires :

Nos élus IDiv HC en CAPN n°3 ont protesté sur la non-utilisation du quota d'1/10<sup>ème</sup> maximum des emplois pourvus par le TA des IPFIP à AFIPA (soit 6,9). En effet, seulement 2 IDiv HC ont été retenus pour une possibilité statutaire de 7.

L'administration, comme précédemment, est restée sourde à nos arguments.

**F.O.-DGFIP**, une fois de plus, déplore que cette CAPN ne soit qu'une chambre d'enregistrement sans aucune marge de négociation, tant pour les IPFIP que pour les IDiv HC !

Dans ces conditions, **F.O.-DGFIP** s'est abstenu lors du vote.

### Déclaration liminaire

Mme la Présidente,

Nous voudrions commencer ces propos liminaires en évoquant le mouvement de grève emblématique de Vierzon. Des collègues et camarades sont en grève depuis le 19 janvier.

Les raisons qui motivent leur action sont révélatrices de l'état du réseau : réduction systématique des moyens budgétaires et humains, non-remplacement des départs en retraite, pertes de compétences du

fait de l'absence de possibilité de tuilage et de partage d'expérience, conditions de travail devenues insupportables et dégradation de la qualité de service.

Les réponses apportées par la Direction Générale sont pour l'instant bien maigres : 1 agent service civique à l'accueil et 1 agent C au SIP.

Les agents se sentent méprisés et ce n'est pas ce saupoudrage qui les fera changer d'avis. De plus, la Direction Générale qui s'était engagée à se rendre sur place ne s'y est toujours pas rendue.

Quand comprendrez-vous que tous les services de la DGFIP sont exsangues et que d'autres Vierzon pourraient bien apparaître çà et là ?

Sur la problématique PPCR - AFP spécifique aux cadres A +, quelques organisations syndicales prônent un véritable big-bang dans lequel les IDiv, une fois de plus, seraient les dindons de la farce.

En effet, pour **F.O.-DGFIP**, les IDiv doivent rester sur le bornage indiciaire qui leur est actuellement le plus proche, à savoir celui du corps des directeurs des services qui ressort en indice terminal brut 1020 en année cible 2020. Toute autre proposition reviendrait à nier les spécificités de la DGFIP, de ses statuts et de son réseau.

Rappelons pourtant à ceux qui l'ont oublié que PPCR-AFP, dans l'esprit de ses signataires, acte la revalorisation des grilles indiciaires pour améliorer, selon l'ex-ministre Lebranchu, à la fois les fins de carrière et les droits à pension. Ce serait alors un comble de « dégrader » ou redescendre les IDiv HC d'une strate, ce qui en ferait les seuls perdants une fois de plus !

Sur la présente CAPN, on peut déjà remarquer que le quota des IDiv n'est pas saturé et loin de là d'ailleurs ! (1/10<sup>ème</sup> des 69 IP promus = 6,9) seuls 2 IDiv sont sélectionnés sur un potentiel statutaire de 7. Ne faut-il pas voir dans la baisse du nombre de candidatures d'IDiv l'effet pervers de la non-saturation du quota de lauréats attribué ?

En effet, il y a 2 lauréats sur 11 pour les IDiv et 69 IP promus sur 129 candidats.

Le taux de sélectivité des IDiv dans ce TA à AFIPA est extrêmement fort (18 %) comparativement aux IP (53 %), battant en brèche le discours de certains niant toute sélectivité dans la voie dite « longue ».

Cette CAPN risque encore d'être une chambre d'enregistrement où tout est ficelé d'avance sans repêchage possible.

**F.O.-DGFIP** s'étonne à ce titre de notes s'approchant du 12/20 fatidique, laissant encore plus de regrets à des candidats de grande valeur.

**BULLETIN  
D'ADHESION**



NOM : ..... PRÉNOM : .....

N° DGI ou N° AGORA : ..... ADRESSE MÈL : .....

GRADE : ..... QUOTITÉ DE TEMPS DE TRAVAIL : ..... %

AFFECTATION : .....  
déclare adhérer au Syndicat National Force Ouvrière des Finances Publiques (F.O. – DGFIP)

Fait à ..... le .....  
(signature)

→ 66 % de la cotisation syndicale fait l'objet d'un crédit d'impôt sur le revenu

**N hésitez pas à contacter vos élus F.O.-DGFIP**